



Athies, le 31 mars 2026

OBJET : Une nouvelle étape importante pour CHLORODIS

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer une évolution majeure dans l'histoire de notre entreprise : **à compter du 1^{er} avril 2026, l'activité CHLORODIS rejoindra la société COBALYS.**

Cette opération marque **une nouvelle dynamique** pour nos équipes comme pour l'ensemble de nos partenaires. Elle s'inscrit dans une ambition commune : **consolider nos expertises, accélérer notre développement et créer davantage de valeur au service de nos clients et partenaires.**

Ce que cela change pour vous – et surtout, ce que cela ne change pas :

- ➔ Vos interlocuteurs restent identiques, à date.
- ➔ Nos engagements, contrats et conditions actuels sont maintenus.
- ➔ Vous bénéficierez progressivement de nouvelles ressources, compétences et capacités opérationnelles.
- ➔ Un courrier dédié vous parviendra très prochainement pour préciser l'ensemble des modalités administratives liées à cette transition.

Nous partageons avec COBALYS **des valeurs fortes**, ainsi qu'une vision tournée vers l'innovation, la proximité et la qualité de service. Nos équipes sont pleinement mobilisées pour garantir une transition fluide et constructive. A compter du 1^{er} avril 2026, toutes vos commandes reçues seront traitées par Cobalys, et nous mettons le nouveau relevé d'identité bancaire pour une parfaite continuité opérationnelle en annexe de ce courrier. **En revanche, toutes les commandes antérieures au 1^{er} avril 2026, avec une facturation Chlorodis seront à payer selon les modalités habituelles**

Pour toute question, votre interlocuteur habituel reste bien entendu à votre disposition. Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre collaboration au cours de toutes ces années, et sommes persuadés que nous pourrons ainsi toujours mieux vous servir.

Bien cordialement,

Jean-Philippe RINGOT
Directeur commercial – CHLORODIS

